

E 5795/527

*Le Général H. Guisan
au Chef du Département militaire, R. Minger,
à l'intention du Conseil fédéral*

L No. 14259

Concerne: Rapatriement des
internés.

Quartier Général de l'Armée, 23 octobre 1940

J'ai l'honneur de vous confirmer que l'internement en Suisse de 42 000 Français et Polonais me préoccupe toujours davantage. La question de leur rapatriement s'avère de plus en plus urgente. En effet, le moral de ces troupes, dont la plupart sont désœuvrées, va en s'abaissant, en raison, notamment, du mal du pays et de diverses publications prématurées qui ont fait allusion à un prochain rapatriement et ont donné ainsi de vains espoirs aux internés. J'appréhende les difficultés que cette situation risque de nous apporter.

D'autre part, le coût de l'internement s'élève à environ 1 million par semaine. Au milieu des difficultés économiques qui nous guettent, les dépenses supplémentaires occasionnées pour le logement, le chauffage et la subsistance des hommes et des chevaux internés deviennent de plus en plus lourdes à supporter. Nos troupes affectées à leur garde se recrutent, désormais, parmi les territoriaux, au nombre desquels se trouvent de nombreux agriculteurs, et leurs effectifs sont très réduits. Il est impossible de commettre à cette garde des troupes d'élite ou de landwehr, celles-ci devant demeurer à la disposition des commandants d'unités d'armée pour remplir leur mission de défense dans les secteurs qui leur seraient affectés en cas de guerre et y poursuivre leur instruction.

Telles sont les raisons principales qui rendent le prochain rapatriement des internés non seulement désirable, mais nécessaire.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir aujourd'hui de ce sujet avec le nouvel Attaché militaire près l'Ambassade de France à Berne, le Lt-colonel Chauvin. Cet officier, qui était chef d'Etat-Major du Général Huntziger à la Commis-



24 OCTOBRE 1940

981

sion d'armistice de Wiesbaden, m'a informé que le Ministre allemand Hemen, chef de la délégation économique à la Commission d'armistice, ainsi que le Général von Stuelpnagel, chef de la délégation militaire, auraient donné leur assentiment de principe au rapatriement des internés. Le Gouvernement français de Vichy entreprendrait, cette semaine encore, des démarches dans ce sens.

En conséquence, j'estime que le moment est venu de faire à notre tour des démarches parallèles. Je vous prie donc de bien vouloir porter ces faits à la connaissance du Conseil fédéral, en insistant, une fois encore, sur la nécessité d'obtenir le rapatriement des internés dans le plus court délai¹.

1. *Le Conseiller fédéral Minger transmet cette lettre au Chef du Département politique le 28 octobre 1940. Pilet-Golaz répond par une lettre du 5 novembre 1940; il remercie d'abord le Général de lui avoir communiqué ces informations intéressantes, mais remarque:*

Toutefois, nous croyons savoir que, si la Commission d'Armistice paraît considérer favorablement la question du rapatriement, les négociations qui s'y rapportent ne sont pas encore suffisamment avancées pour qu'il soit possible d'envisager la fin de l'internement pour un avenir très prochain.

Comme vous le savez, d'autre part, nous ne manquons aucune occasion d'intervenir, à ce sujet, auprès des Gouvernements intéressés. Il y a lieu de présumer qu'il s'écoulera encore un temps assez long avant que les internés puissent quitter la Suisse (E 2001 (D) 3/316).